

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**

**Le 25 mars à 20h30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de **Monsieur REGORD Henri, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/03/2016

**PRÉSENTS** : Mesdames DELEU Françoise, FABREGOUL Liliane, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON GALLEAN Aurélie, Messieurs ANDRE Pierre, CAMBOULIVES Roland, DELMAS Guillaume, GOUBY Henri (Sylvain), HAMELLE Patrick, MARMUS Joseph, REGORD Henri, VIALA Daniel.

**PROCURATION** : Madame Sylvie DESCOINS a donné procuration à Madame Anne Marie JUANABERRIA, Monsieur René FABRE a donné procuration à Monsieur Guillaume DELMAS, Monsieur Jean-Pierre GRAZIANI a donné procuration à Monsieur Sylvain GOUBY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Sylvain GOUBY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame Virginie FLOTTES, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les comptes rendus des séances du Conseil Municipal sont envoyés aux conseillers municipaux par voie électronique et que sans observations dans les dix jours, ceux-ci sont considérés comme adoptés. Sans observations reçues, le compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2016 est adopté.

Monsieur Jo MARMUS- premier adjoint – demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération sur la fermeture de Rocaldras.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur un arrêté pris par le maire dans le cadre de son pouvoir de police et rappelle que seule la déchetterie- route de Nant- est habilitée à recevoir les déchets. Dès la semaine prochaine, en bureau de la Communauté de communes, il demandera qu'une réflexion soit menée sur un aménagement plus fonctionnel et conséquent de la réception des déchets inertes.

En préalable et comme à l'habitude, Monsieur le Maire fait part au conseil des informations et fait lecture des courriers ou documents suivants :

Le 21 avril s'est tenu à l'Hospitalet du Larzac la première réunion en présence du cabinet Hippocrate Développement chargé par la communauté de communes et avec les professionnels de santé du dossier de création d'un réseau de santé sur le territoire intercommunal. Monsieur Florian GODET et Madame Claire GUICHOU ont rappelé l'enjeu du projet, la méthode de travail et le calendrier puis présenté les données de l'Agence Régionale de Santé et les premiers résultats des entretiens avec les professionnels. Les prochaines réunions de travail sont fixées au 04 avril, 18 avril, 2 mai et 17 mai prochains pour remise du dossier fin mai qui doit être déposé à l'Agence Régionale de Santé en juin pour validation. Le Maire rappelle que l'objectif est de créer une structure support et un outil consistant à alimenter des pôles de consultations médicales.

Monsieur VIALA intervient en précisant que la commune est tout à fait prête pour la mise en place du dispositif puisqu'elle dispose déjà d'un cabinet médical de consultation.

Compte- rendu de la réunion du 24 mars 2016 qui se déroulait à la Communauté de Communes Larzac et Vallées : il s'agissait de la restitution par Aveyron Ingénierie de l'analyse multicritères du site d'implantation du futur collège du Larzac à partir des 3 possibilités émises par le conseil communautaire à savoir : le Carrefour des Places, l'Hospitalet du Larzac et La Cavalerie.

Le 31 mars prochain, la Communauté de Communes délibèrera sur le lieu définitif d'implantation.

Le 31 mars à 14h00, le SIEDA se déplacera en mairie pour rendre l'étude du bilan énergétique de l'école communale Grand Rue.

**1 – DELIBERATION N° 1 :  
BUDGET COMMUNAL  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal de la commune présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1- Le compte administratif 2015:**

**- Section de fonctionnement**

Dépenses : 635 830.99 €

Recettes : 871 761.52 €

Soit un résultat comptable de 235 930.53 €.

Pas de report de l'année 2014 pour la section de fonctionnement.

**- Section d'investissement**

Dépenses : 421 140.33 €

Recettes : 724 188.92 €

Soit un résultat comptable de 303 048.59 €

Compte tenu d'un déficit d'investissement reporté au titre de l'année 2014 de 359 426.00 €, il ressort un résultat de – 56 377.41 €.

**2- Affectation des résultats :**

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2016 en dépense d'investissement soit – 56 377.41 €.

Le résultat de fonctionnement positif est affecté dans son intégralité au budget d'investissement 2016 afin de combler le déficit 2015 soit 235 930.53 €;

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.  
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**2 – DELIBERATION N°2 :  
BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE L'EAU  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe de la Maison de l'Eau présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1- Le compte administratif 2015:**

**- Section de fonctionnement**

Dépenses : 88 203.91€

Recettes : 149 443.23 €

Soit un résultat comptable de 61 239.32 €.

Pas de report de l'année 2014 pour la section de fonctionnement.

**- Section d'investissement**

Dépenses : 48 765.13 €

Recettes : 63 991.13 €

Soit un résultat comptable de 15 226.00 €

Compte tenu d'un déficit d'investissement reporté au titre de l'année 2014 de 74 073.89 €, il ressort un résultat de – 58 847.49 €.

**2- Affectation des résultats :**

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2016 en dépense d'investissement soit – 58 847.49 €.

Le résultat de fonctionnement positif est affecté dans son intégralité au budget d'investissement 2016 afin de combler le déficit 2015 soit 61 239.32 €;

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.  
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**3 – DELIBERATION N°3  
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe de l'Assainissement présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1- Le compte administratif 2015:**

**- Section de fonctionnement**

Dépenses : 80 852.31 €

Recettes : 105 531.69 €

Soit un résultat comptable de 24 679.38 €.

Pas de report de l'année 2014 pour la section de fonctionnement.

**- Section d'investissement**

Dépenses : 58 139.13 €

Recettes : 146 878.62 €

Soit un résultat comptable de 88 739.49 €

Compte tenu d'un déficit d'investissement reporté au titre de l'année 2014 de 114 649.65 €, il ressort un résultat de – 25 910.16 €.

**2- Affectation des résultats :**

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2016 en dépense d'investissement soit – 25 910.16 €.

Le résultat de fonctionnement positif est affecté dans son intégralité au budget d'investissement 2016 afin de combler le déficit 2015 soit 24 679.38 €;

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.  
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**4- DELIBERATION N°4  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe de l'Eau présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1- Le compte administratif 2015:**

**- Section de fonctionnement**

Dépenses : 285 290.15 €

Recettes : 194 394.24 €

Soit un résultat comptable de – 90 895.91 €.

L'excédent reporté de l'année 2014 pour la section de fonctionnement est de 115 166.42 €, soit un résultat de fonctionnement de 24 270.51 €.

**- Section d'investissement**

Dépenses : 49 551.75 €

Recettes : 51 920.86 €

Soit un résultat comptable de 2 369.11 €

Compte tenu d'un excédent d'investissement au titre de l'année 2014 de 113 099.39 €, il ressort un résultat de 115 468.50 €.

**2- Affectation des résultats :**

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés sur le budget de 2016.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.  
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**5- DELIBERATION N°5  
BUDGET ANNEXE DE LA STATION SERVICE  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe de la Station-Service présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1- Le compte administratif 2015:**

**- Section de fonctionnement**

Dépenses : 298 536.44 €

Recettes : 323 084.59 €

Soit un résultat comptable de 24 548.15 €.

Le déficit reporté de l'année 2014 pour la section de fonctionnement est de 23 432.79 €, soit un résultat de fonctionnement de 1 115.36 €.

**- Section d'investissement**

Dépenses : 13 974.22 €

Recettes : 16 881.20 €

Soit un résultat comptable de 2 906.98 €

Compte tenu d'un excédent d'investissement au titre de l'année 2014 de 1 636.57 €, il ressort un résultat de 4 543.55 €.

## **2- Affectation des résultats :**

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés sur le budget de 2016.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.  
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**6 – DELIBERATION N°6  
BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe de la Régie des transports présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **1- Le compte administratif 2015:**

#### **- Section de fonctionnement**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Soit un résultat comptable de 0 €

Compte tenu d'un excédent de fonctionnement au titre de l'année 2014 de 2540.00 €, il ressort un résultat de 2 540.00€.

#### **- Section d'investissement**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Soit un résultat comptable de 0€

## **2- Affectation des résultats :**

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés sur le budget de 2016.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.  
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**7 – DELIBERATION N°7  
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2015 de Madame la Trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015 du budget principal de la commune.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**8 – DELIBERATION N°8  
BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE L'EAU  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2015 de Madame la Trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015 du budget annexe de la Maison de l'Eau.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**9 – DELIBERATION N°9  
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2015 de Madame la Trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015 du budget annexe de l'assainissement.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**10 – DELIBERATION N°10  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2015 de Madame la Trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015 du budget annexe de l'eau.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**11 – DELIBERATION N°11  
BUDGET ANNEXE DE LA STATION SERVICE  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2015 de Madame la Trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015 du budget annexe de la station-service.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**12 – DELIBERATION N°12  
BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2015 de Madame la Trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015 du budget annexe de la régie des transports.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**13 – DELIBERATION N°13  
BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016:  
VOTE DES TAUX / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS /  
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2016 du budget principal de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 762 281.00€.

Ce budget dégage un autofinancement de 106 231.00€.

Il prévoit un subventionnement au budget annexe de la Maison de l'eau de 70 000 €.

Pour cette année 2016, il a été voté les subventions suivantes :

- 350 € à l'A.A.P.P.M.A. pour la fête de la pêche ;
- 350 € à l'A.D.M.R. pour la soutenir dans ces actions sur le territoire communal ;
- 4800 € à la caisse de l'école pour les fournitures scolaires ;
- 500€ à l'association bouliste ;
- 300€ à l'association des parents d'élèves.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 427 962.00 €.

M. le Maire présente quant à lui les taux d'imposition.

Les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés par rapport à 2015 et ont été votés comme suit :

	<b>Taux 2015</b>	<b>Taux 2016</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	8.76%	8.76%
<b>Taxe foncier bâti</b>	8.69%	8.69%
<b>Taxe foncier non bâti</b>	46.26%	46.26%

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**14 – DELIBERATION N°14  
BUDGET PRIMITIF DE LA MAISON DE L'EAU 2016 :  
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe NORIA.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 139 150.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 108 190.00 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**15 – DELIBERATION N°15  
BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2016:  
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN – Adjointe chargée des finances présente le tableau des amortissements pour les travaux.

**TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS**

Amortissement des immobilisations

		VALEUR INITIALE	achat	durée	début	fin	CUMUL AMRTS	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL		2 026 734,05					2 026 735,14	44 402,09	42 997,73	42 997,73	42 997,73	42 997,73
2158	RESEAU	129793,40	1988	50	1989	2038	129 793,46	2 595,87	2 595,87	2 595,87	2 595,87	2 595,87
2158	RESEAU	81889,71	1989	50	1990	2039	81 889,58	1 637,79	1 637,79	1 637,79	1 637,79	1 637,79
2158	RESEAU	91591,79	1990	50	1991	2040	91 591,93	1 831,84	1 831,84	1 831,84	1 831,84	1 831,84
2158	RESEAU	91487,84	1992	50	1993	2042	91 487,95	1 829,76	1 829,76	1 829,76	1 829,76	1 829,76
2158	RESEAU	57897,49	1993	50	1994	2043	57 897,50	1 157,95	1 157,95	1 157,95	1 157,95	1 157,95
2158	RESEAU	38152,75	1993	50	1994	2043	38 152,93	763,06	763,06	763,06	763,06	763,06
2158	RESEAU	64400,22	1994	50	1995	2044	64 400,06	1 288,00	1 288,00	1 288,00	1 288,00	1 288,00
2158	RESEAU	204942,95	1995	50	1996	2045	204 942,99	4 098,86	4 098,86	4 098,86	4 098,86	4 098,86
2158	RESEAU	441390,80	1996	50	1997	2046	441 390,96	8 827,82	8 827,82	8 827,82	8 827,82	8 827,82
2158	RESEAU	64741,65	1997	50	1998	2047	64 741,53	1 294,83	1 294,83	1 294,83	1 294,83	1 294,83
2158	RESEAU	39405,01	1999	50	2000	2049	39 405,00	788,10	788,10	788,10	788,10	788,10
2158	RESEAU	3257,80	2000	50	2001	2050	3 257,97	65,16	65,16	65,16	65,16	65,16
							-					
2158	RESEAU-001	27770,30	2001	50	2002	2051	27 770,48	555,41	555,41	555,41	555,41	555,41
2158	RESEAU-001	169950,26	2002	50	2003	2052	169 950,48	3 399,01	3 399,01	3 399,01	3 399,01	3 399,01
							-					
2158	RESEAU-002	29340,07	2003	50	2004	2053	29 340,01	586,80	586,80	586,80	586,80	586,80
2158	RESEAU-003	53622,86	2004	50	2005	2054	53 622,99	1 072,46	1 072,46	1 072,46	1 072,46	1 072,46
2158	RESEAU-004	65184,73	2004	50	2005	2054	65 184,51	1 303,69	1 303,69	1 303,69	1 303,69	1 303,69
2158	RESEAU-005	56362,31	2006	50	2006	2055	56 362,50	1 127,25	1 127,25	1 127,25	1 127,25	1 127,25
							-					
2158	RESEAU-006	103804,80	2008	50	2010	2059	103 805,00	2 076,10	2 076,10	2 076,10	2 076,10	2 076,10
2158	RESEAU-007	22046,50	2009	50	2010	2059	22 046,50	440,93	440,93	440,93	440,93	440,93
2158	RESEAU-008						-					
2158	Fournitures diverses	7 021,81	2011	5	2012	2016	7 021,81	1 404,36				
2158	Moteur pompe de relevage	350,00	2012	2	2013	2014	350,00					
2158	Réseaux Viala la Rougerie	167 098,66	2014	30	2015	2044	167 098,66	5 569,96	5 569,96	5 569,96	5 569,96	5 569,96
2158	Réseaux Viala la Rougerie 2	4 465,55	2015	30	2016	2045	4 465,55	148,85	148,85	148,85	148,85	148,85
2158	Réseau EP La Rougerie	7 495,00	2015	20	2016	2035	7 495,00	374,75	374,75	374,75	374,75	374,75
2158	Travaux régie extension route de saucières	3 269,79	2015	20	2016	2035	3 269,79	163,48	163,48	163,48	163,48	163,48

Amortissement des subventions

		VALEUR INITIALE	EMENT	durée	début	fin	CUMUL AMRTS	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL		1 101 537,57					1 101 537,95	21 734,51	21 734,51	21 734,51	21 734,51	21 734,51
131	RESEAU	939 829,03				2039	939 829,41	14 729,09	14 729,09	14 729,09	14 729,09	14 729,09
131	RESEAU - 006 & 007	36 000,00	2009	50	2010	2059	36 000,00	720,00	720,00	720,00	720,00	720,00
	Travaux assainissement le Viala la Rougerie	55759,48	2014	20	2016	2035	55 759,48	2 787,97	2 787,97	2 787,97	2 787,97	2 787,97
	Travaux assainissement le Viala la Rougerie	69949,06	2015	20	2016	2035	69 949,06	3 497,45	3 497,45	3 497,45	3 497,45	3 497,45

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'assainissement :

-La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 112 235.00 €.

-La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 149 315.00 €.

### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

## 16 – DELIBERATION N°16 BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2016: VOTE DU BUDGET

Mme MASSON GALLEAN – Adjointe chargée des finances présente le tableau des amortissements pour les travaux.

### TABLEAU D'AMORTISSEMENT

#### Amortissement des immobilisations

		VALEUR INITIALE	achat	durée	début	fin	CUMUL AMRTS	2014	2015	2016	2017	2018
	<b>TOTAL</b>	<b>892 760,31</b>					<b>892 760,05</b>	<b>22 621,04</b>	<b>22 852,49</b>	<b>24 444,28</b>	<b>23 920,93</b>	<b>23 571,36</b>
2158	RESEAU-001	164 354,51	1988	30	1989	2018	164 354,51	5 478,48	5 478,48	5 478,48	5 478,48	5 478,59
2158	RESEAU-001	66 317,30	1990	30	1991	2020	66 317,30	2 210,58	2 210,58	2 210,58	2 210,58	2 210,58
2158	RESEAU-001	16 754,63	1991	30	1992	2021	16 754,70	558,49	558,49	558,49	558,49	558,49
2158	RESEAU-001	39 649,93	1992	30	1993	2022	39 649,80	1 321,66	1 321,66	1 321,66	1 321,66	1 321,66
2158	RESEAU-001	29 977,42	1993	30	1994	2023	29 977,50	999,25	999,25	999,25	999,25	999,25
2158	RESEAU-001	5 759,71	1995	30	1996	2025	5 759,70	191,99	191,99	191,99	191,99	191,99
2158	RESEAU-001	3 525,40	1997	30	1998	2027	3 525,30	117,51	117,51	117,51	117,51	117,51
2158	RESEAU-001	41 543,13	1998	30	1999	2028	41 543,10	1 384,77	1 384,77	1 384,77	1 384,77	1 384,77
2158	RESEAU-001	7 294,69	1999	30	2000	2029	7 294,80	243,16	243,16	243,16	243,16	243,16
2158	RESEAU-001	5 255,72	2000	30	2001	2030	5 255,70	175,19	175,19	175,19	175,19	175,19
2158	RESEAU-001	3 681,64	2001	30	2002	2031	3 681,60	122,72	122,72	122,72	122,72	122,72
2158	RESEAU-001	9 445,08	2002	30	2003	2032	9 445,20	314,84	314,84	314,84	314,84	314,84
2158	RESEAU-001	57 867,08	2003	30	2004	2033	57 867,00	1 928,90	1 928,90	1 928,90	1 928,90	1 928,90
2158	RESEAU-002	49 359,23	2004	30	2005	2034	49 359,30	1 645,31	1 645,31	1 645,31	1 645,31	1 645,31
2158	RESEAU-003	9 507,98	2004	30	2005	2034	9 507,90	316,93	316,93	316,93	316,93	316,93
2158	RESEAU-004	4 542,02	2005	30	2006	2035	4 542,00	151,40	151,40	151,40	151,40	151,40
2158	RESEAU-006	55 228,80	2006	30	2007	2036	55 228,80	1 840,96	1 840,96	1 840,96	1 840,96	1 840,96
2158	RESEAU-007	249,60	2007	30	2008	2037	249,60	8,32	8,32	8,32	8,32	8,32
2158	RESEAU-008	14 696,00	2009	30	2010	2039	14 695,80	489,86	489,86	489,86	489,86	489,86
							-					
2158	MATERIEL	8 482,46	2009	5	2010	2014	8 482,46	1 696,49				
2158	Divers	2 615,33	2011	5	2012	2016	2 615,33	523,07	523,07	523,05		
2158	Pompe à eau	1 749,60	2012	5	2013	2017	1 749,60	349,98	349,98	349,98	349,68	
2158	Plaque	1 560,00	2013	5	2014	2018	1 560,00	312,00	312,00	312,00	312,00	312,00
2135	Compteurs	1 195,90	2013	5	2014	2018	1 195,90	239,18	239,18	239,18	239,18	239,18
2135	eau	2 865,00	2014	5	2015	2019	2 865,00		573	573	573	573
21531	Réseau Viala la Rougerie	40 648,26	2014	30	2015	2044	40 648,26		1354,94	1354,94	1354,94	1354,94
2128	Travaux desserte forestière	41 526,24	2015	30	2016	2045	41 526,24			1384,2	1384,2	1384,2
2158	Travaux régie réseau eau rte de Saucnières	4 152,35	2015	20	2016	2035	4 152,35			207,61	207,61	207,61

#### Amortissement des subventions

		VALEUR INITIALE	ENCAISSEMENT	durée	début	fin	CUMUL AMRTS	2016	2017	2018
	<b>TOTAL</b>	<b>29 068,37</b>					<b>29 068,37</b>	<b>1 453,41</b>	<b>1 453,41</b>	<b>1 453,41</b>
131	Subv piste forestière	29 068,37		2015	20	2016	2035	1 453,41	1 453,41	1 453,41

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau.

-La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 221 824.00 €.

-La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 169 944.00 €.

### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

**17 – DELIBERATION N°17  
BUDGET PRIMITIF DE LA STATION SERVICE 2016:  
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN – Adjointe chargée des finances présente le tableau des amortissements pour les travaux.

**TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS**

COMPTE INV		COMPTE Ammort	TOTAL INVESTISSEMENT	DUREE	2016	2017	2018	2019
CPTE 2153		<b>28153</b>	126 003,25 €	10 ans	12 600,00 €	12 600,00 €	3,25 €	
CPTE 2153		<b>28153</b>	8 018,00 €	10 ans	802,00 €	802,00 €	802,00 €	800,00 €
CPTE 21735		<b>281735</b>	22 968,84 €	10 ans	2 680,00 €	2 678,84 €		
CPTE 2188	Panneau Affichage	<b>28188</b>	3 996,00 €	5 ans	799,20 €			
<b>TOTAL</b>			<b>161 264,33 €</b>		<b>16 881,20 €</b>	<b>16 080,84 €</b>	<b>805,25 €</b>	<b>800,00 €</b>
<b>Subvention</b>								
1312 Région		<b>13912</b>	22 333,00 €	10 ans	2 800,00 €	2 733,00 €		
1313 Département		<b>13913</b>	22 870,00 €	10 ans	2 900,00 €	2 570,00 €		
1318 Autres		<b>13918</b>	79 939,00 €	10 ans	6 814,00 €	5 511,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>125 142,00 €</b>		<b>12 514,00 €</b>	<b>10 814,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe de la station-service.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 317 629.00 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 37 081.00 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**18 – DELIBERATION N°18  
BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DES TRANSPORTS 2016:  
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe de la régie des transports.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 540.00 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 0 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**19 – DELIBERATION N°19  
SMICA : CONVENTION POUR OPERATIONS SPECIFIQUES D'ASSISTANCE A L'INTEGRATION DE  
DONNEES**

Monsieur le Maire expose que depuis plus d'un an maintenant, le SMICA s'est lancé dans une grande campagne de numérisation des cimetières du département afin d'en faciliter la gestion administrative.

Au nombre de 800 environ dans notre département, les cimetières représentent un patrimoine religieux et un héritage socioculturel à préserver et à valoriser. Réaménagements, interprétation historique et adaptation technologique sont autant de projets qui animent les cimetières de nos communes. S'ils évoquent le passé, leur gestion se doit, à présent, d'être moderne et numérique. La migration de la cartographie du cimetière dans SIMAP et l'utilisation du logiciel R'CIM seront prises en charge par le SMICA. Afin de poursuivre dans cette solution de numérisation du cimetière, il convient de signer une convention avec le SMICA.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**20 – DELIBERATION N°20**  
**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE**

**Conformément** à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 12 septembre 2008 ;

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe, à raison de 35 heures hebdomadaires afin de pouvoir nommer un agent de la collectivité en vue du remplacement d'un agent, dont le départ à la retraite prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

**Le Maire propose à l'assemblée** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1 juin 2016 :

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique,

Grade : 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 5

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique,

Grade : 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil que le 29 mars 2016, au cours d'une prise d'armes au quartier Général de Castelnau du camp du Larzac à La Cavalerie, Monsieur Paul POUJOL domicilié 7, Grand Rue à Saint Jean du Bruel recevra la médaille militaire pour récompense des services rendus comme Sergent des troupes de marine en Algérie du 01 mars 1958 au 11 octobre 1960.

Il fait également lecture de deux courriers reçus en mairie :

- Monsieur et Madame Alain DELEU, domiciliés route de Trèves, qui formulent une demande de raccordement au réseau d'eau potable public.

- Mesdames Lucie FONDARD et Carole POUGET, qui sont à la recherche d'un local pour un projet de transformation de fruits et légumes et qui sollicitent la collectivité pour une éventuelle mise à disposition d'un local moyennant un loyer modéré.

Monsieur HAMELLE souhaite aborder le sujet concernant l'éclairage public et la maîtrise de la consommation électrique. Plusieurs communes françaises ont choisi d'éteindre leur éclairage public une partie de la nuit afin de diminuer leur consommation énergétique. Le SIEDA propose aux communes qui le souhaitent de les accompagner techniquement dans cette démarche d'économie d'énergie.

Monsieur HAMELLE informe enfin que dans le cadre du déploiement du très haut débit internet, une participation financière au fonctionnement, à la charge des communautés de communes, sera demandée à hauteur de 3€/hab /an pour les années 2016 et 2017.

Le calendrier de programmation du projet prévoit la mise en place d'actions de montée en débit pour les années 2016-2017 et de 2017 jusqu'en 2021, le déploiement du réseau très haut débit fibre. Une contribution à l'investissement de 7€/hab sera demandée aux communautés de communes, pour le financement du FTTH, lorsque le déploiement commencera dans le territoire.

Monsieur CAMBOULIVES rapporte sa visite du jour à l'école pour la présentation par les deux écoles du RPI, des deux hôtels à insectes, construits le matin même par les élèves. Ils seront installés dans les deux jardins bios cultivés par les enfants des deux écoles qui s'initient depuis peu à la permaculture, sous les conseils de Madame Lucie FONDART, agricultrice bio à Saint Jean du Bruel.

Il continue son intervention sur l'inventaire du petit patrimoine de la commune, et demande aux conseillers de répertorier dans leurs hameaux, le patrimoine susceptible d'être recensé. Cet inventaire sera intégré dans la base de données du Parc Régional des Grands Causses, qui sera un argument touristique supplémentaire pour la commune.

Monsieur GOUBY rappelle au conseil que Monsieur Jacques CROS, passionné de moulins, a fait don à la commune de ses maquettes. Une mise en scène de toutes les maquettes est actuellement en cours de création au Musée NORIA, où les employés communaux et une poignée de volontaires (Mesdames DELEU et GOUBY et Monsieur DELEU) travaillent à la remise en marche des moulins sur une maquette de la Dourbie fabriquée en résine. Il tient à remercier les employés communaux pour leur travail et leur implication dans ce projet.

Monsieur VIALA demande l'état d'avancement de l'installation d'un point internet à la salle d'animation à destination des organisateurs du Trail du Roc de la Lune des 23 et 24 avril 2016. Monsieur le Maire lui répond qu'un technicien procédera à l'installation la semaine prochaine.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.*